

Politique d'annulation et de remboursement

Les demandes de remboursement faites avant le début du premier cours recevront un remboursement complet.

Dans le cas d'une demande de remboursement après le début des cours, les frais suivants vous seront chargés : le coût des cours, même si vous n'y avez pas assisté, ainsi qu'une pénalité prévue par la Loi sur la protection du consommateur. Cette pénalité est de 10 % du prix des cours qui n'ont pas encore eu lieu.

Nous n'effectuons aucun remboursement pour les absences aux cours ou lorsque vous ne pouvez pas participer aux reprises offertes. Aucune exception possible.

Aucune demande de remboursement ne sera acceptée une fois la session terminée.

Les activités annulées pour raison de force majeure (panne électrique, accident vomitif ou fécal, tempête de neige, bris d'équipement, etc.) ne sont pas remboursables et ne seront pas reportées.

Les activités annulées, ou dont l'horaire est modifié (jour, heure, etc.) avant le début de la session par le CSLR, seront remboursées.

Aucune prolongation de la durée d'un abonnement ne sera accordée si la piscine 25 mètres est fermée, tant que la piscine 20 mètres reste ouverte et que nous continuons à offrir le service de bain libre ou d'autres activités aquatiques.

Les abonnements ne sont ni remboursables ni transférables.

Un abonnement peut être prolongé avec preuve médicale.

Tous les abonnements débutent le jour de l'achat.

À aucun moment un remboursement ou un report à la pièce n'est possible pour les cours privés, sauf en cas d'annulation par le CSLR.

L'inscription sera annulée dans les cas suivants :

- l'adresse fournie est erronée;
- la date de naissance du participant est erronée;
- la période d'inscription n'a pas été respectée.

En raison de la forte demande, nous ne pouvons garantir à une personne s'étant inscrite dans le mauvais cours qu'elle aura une place dans un autre.